

vie sont censez des effets par accident, dont l'on n'est point responsable, parce qu'on est censé les ignorer, & n'avoir dû les prévoir: or la mort d'un Sauvage qui mourroit sans sacrement, seroit reputée un cas extraordinaire par rapport à ce Missionnaire, veu que par l'expérience qu'on a, ces Sauvages viennent avertir un Missionnaire pour la moindre indisposition, d'où il suit que ce Missionnaire ne seroit point coupable de la mort de ce Sauvage. 2°. Ce Missionnaire, en suivant l'ordre qu'il s'est prescrit dans sa Mission, il se conserve pour le general & pour le bien public; ce qui est permis de faire aux dépens du bien de quelques particuliers, principalement quand il y a lieu de craindre que l'endroit de cette Mission ne fût abandonné, si le Missionnaire essuyant de trop grandes fatigues venoit à mourir, & qu'on ne pût pas en substituer un autre.

Si néanmoins, en interrogeant celui qui viendroit avertir le Missionnaire, il y avoit lieu de croire que cet adulte, ou cet enfant mourroit sans Sacrement, le Missionnaire devoit en ce cas passer par dessus l'ordre qu'il s'est prescrit; car quand le raisonnement cy dessus seroit vray dans la speculative; il paroît bien dur dans la pratique, qu'un Missionnaire pouvant empêcher la damnation d'une personne qui est à l'extrémité qui le demande, ne pouvant d'ailleurs recourir à d'autres, il l'abandonne, & qu'ainsi ce mourant soit damné: un Missionnaire au contraire y allant devoit esperer que Dieu le conserveroit dans ce travail extraordinaire, & la Mission pareillement en cet endroit, comme étant son œuvre, & qu'on n'entreprend que pour sa gloire. D'où l'on conclut qu'un Missionnaire devoit en ce dernier cas aller à cet adulte, ou à cet enfant, pour le secourir.

À la treizième l'on répond qu'il faut recourir au Pape pour obtenir cette dispense; c'est le sentiment de Gavantus p. 2. tit. 10. des Rubriques: *Nec abstinere debent sine vino purificari calicem, Papa inconsulto ex Romana praxi.*

pra  
Mi  
C'e  
par  
fio.  
chi  
qu  
13.  
le  
suo  
Ap  
&  
ma  
uti  
ten  
po.

qu  
la  
tr  
est  
ne  
le  
de  
Sy  
ci  
qu  
li  
se  
se  
ac  
du  
aa  
re  
tr  
pe  
E